



« Le monde rural donne beaucoup à la France »

« Ce que le monde rural demande à la France »

Pour la ruralité de demain

Contribution au débat

Elections 2017

Présidentielle et législatives

Assemblée générale - Lyon – mars 2017



pour une ruralité plus vivante

Un mode de
vie plus sobre,
économe et
générateur de
bien-être

**« Offrons une nouvelle
image de la ruralité »**

**Reconquérir un droit à agir
et à se développer**

Etre acteurs d'une
ruralité active,
dynamique et
optimiste

Les 36 000 Communes de France :

1^{er} service public au service de l'intérêt général

Il faut dire la ruralité aux français

Les autoroutes sont utiles mais les itinéraires bis indispensables. Les chemins de traverses que l'on parcourt contiennent mille secrets. Ils relient femmes et hommes. Ils favorisent la découverte de lieux, de personnages, d'histoires, aussi riches qu'inattendus. Ils sont un lien inédit avec la nature et les humains qui y vivent. Et toujours, ils ouvrent des perspectives. On y prend parfois de la hauteur en atteignant les sommets qu'ils rencontrent, et on peut être surpris par notre propre émerveillement. Bref, ils permettent de voir le monde différemment.

C'est une sorte de chemin vers le futur, que nous vous invitons à parcourir. Ces Etats GénérEux adressent ensemble un formidable appel au pays, à ses dirigeants, à ses citoyens. Ils les convient à se mobiliser, à ne pas s'épuiser dans la plainte ni la condescendance, mais bien à en exalter les talents, les paysages et la vie que ces espaces contiennent.

Comme il est difficile de se dégager des idées préconçues assénées parfois par les médias qui se complaisent à « faire pleurer Margot » devant la nostalgie d'un temps révolu. Il est temps de lire la ruralité avec un autre regard, moins hautain, moins convenu, et surtout fortement optimiste et volontaire.

La démarche des Etats générEux est celle-ci : dire ce que le monde rural apporte à la France et dire ce que la France doit (en échange) au monde rural.

Ce travail, riche de votre engagement pour la cause des communes et territoires ruraux, est la concrétisation provisoire d'une nécessité : faire des propositions, engagées, comme un démenti cinglant à ceux qui disent que la ruralité est morte.

Sans doute que celle d'hier n'est plus, mais celle d'aujourd'hui existe et elle façonne celle de demain. Vous découvrirez dans ces pages toute la richesse de notre réseau, sa capacité à se faire entendre mais aussi à donner la parole.

C'est un message à la fois d'espoir et d'exigence que nous enseignent ces contributions départementales. Ce sont autant de propositions et d'invitations à « oser le rural » pour lui offrir la même attention que notre pays a porté sur le développement des métropoles en y consacrant ses moyens et son intelligence. C'est le sens de la contribution pour exiger une prise en compte équilibrée entre l'espace et la population dans nos choix, et dans les textes qui structurent l'action publique et politique.

Vanik Berberian
Président

Ils ont dit...

« Les territoires, ce sont les élus qui s'engagent, les entreprises qui créent les richesses, les associations qui créent du lien. »

« On nous a demandé de recommencer de telles rencontres. »

« J'attends des villages qu'ils bougent, qu'ils vivent avec des bruits de toutes origines y compris les piailllements des gamins. »

« Un vrai débat national, sur l'aménagement du territoire et son équilibre. Que soit reconnu, donc rétribué, son rôle essentiel en matière de préservation des éléments indispensables à la vie, en particulier dans sa fonction nourricière du pays. Les territoires ruraux revendiquent la capacité à se développer librement et de manière responsable, sans être corsetés par une vision jacobine et technocratique de l'aménagement du territoire. »

« Nous avons recueilli dans la commune un SDF, le boulanger chaque jour lui offre sa baguette de pain, la coiffeuse du village lui coupe chaque mois les cheveux et les habitants lui proposent des plats cuisinés ou des légumes. La commune lui loue un gîte et il recherche des petits travaux. »

« Respectez-nous ! »

Les Maires ruraux à destination du futur Président de la République

« Laissez-nous vivre. »

« Qu'on nous laisse créer notre travail dans un cadre qui nous plait. »

« L'éloignement des prises de décisions vers l'outil intercommunal nuit fortement à la démocratie de proximité et à l'engagement citoyen. »

« ... à la campagne, Pôle Emploi, ce n'est plus un service public, c'est une boîte vocale. »

Introduction

Offrons une nouvelle image de la ruralité, pour une nouvelle société.

Pourquoi cette démarche ?

Au cours de l'année 2016, et à la veille de l'élection présidentielle, l'AMRF porte la voix de la ruralité avec les autres acteurs de cet écosystème que nous partageons. Plusieurs initiatives sont lancées : l'édition d'un ouvrage sur la ruralité auquel contribuent les associations nationales engagées à nos côtés et la parution de tribunes dans le mensuel « 36000 Communes », rédigées par des observateurs et acteurs de la ruralité. De quoi alimenter les réflexions et intensifier les débats.

Au coeur du sujet, l'identité rurale, une société nouvelle.

L'action commune est primordiale. Elle permet au citoyen de jeter les bases d'une meilleure considération des territoires ruraux. Elus, nous avons une responsabilité, celle d'initier un changement de vision des territoires encore trop ignorés et sous-estimés.

Nous devons être les jardiniers des ruralités et des campagnes contemporaines. Nous devons être porteurs de leur sens et de leur avenir : préserver et développer nos atouts, assumer un art de vivre et séduire les nouveaux arrivants. En somme : produire une attractivité, une séduction permanente.

De nombreux habitants et élus nous encouragent à porter ce message pour une ruralité plus vivante. Si le débat a pu enfermer les ruraux dans une posture légitimement défensive, il est nécessaire d'en sortir. Il faut promouvoir l'idée que la ruralité est indispensable à l'équilibre de la nation et de son territoire.

Notre volonté est que le mot – ruralité – soit perçu différemment, qu'il ne soit plus figé sur une vision nostalgique du passé. C'est à nous de conjuguer ruralité et futur.

Des idées pour demain.

Les rencontres ont permis de lancer une dynamique locale. Celle-ci permettra aux AMR de :

- Porter les conclusions sur le territoire ;
- Renouveler si possible cela régulièrement (les uns et les autres apprennent – créent du lien – chacun repart avec un nouveau projet).

Les propositions issues de ces rencontres viennent enrichir un corpus de l'AMRF déjà important :

- Le manifeste du monde rural (1994) ;
- Le « Pacte pour les territoires », contribution aux Etats généraux de la démocratie territoriale (Octobre 2012) ;
- La contribution des maires ruraux aux Assises des ruralités (2014) ;
- « La mairie numérique », contribution des maires ruraux à la concertation du Conseil national du numérique (Février 2015) ;
- ...

Ces propositions seront portées dans le cadre des débats législatifs futurs.

L'AMRF produira des propositions d'évolutions législatives, de réglementation ou de normes, à disposition des protagonistes concernés (Exécutifs, Parlementaires, Pouvoirs publics,...).

La forme

- Des débats en ateliers et en assemblées plénières, des rencontres, des déjeuners, des salons avec des exposants, des échanges, des questionnaires aux élus, aux populations ou aux partenaires, des ateliers thématiques avec des invités, etc.
- Toutes les initiatives ont été singulières.
- Parmi les thèmes d'atelier :

Thèmes : (liste non exhaustive) Éducation ; Solidarité ; Économie ; Santé ; Mobilité ; Tourisme ; Culture ; Sport ; Agriculture de demain ; Identité des territoires ; Mobilité et habitat ; Economies du futur (espaces partagés, coworking...) ; Lutte contre la précarité énergétique ; Vie économique : Territoires ruraux créateurs de richesse ; Vie associative : les campagnes créatrices de lien social ; Les conséquences de la réforme territoriale ; « Revaloriser les villages et les patrimoines ruraux » ; Acquérir ou reprendre des terrains pour les revaloriser ; S'installer en milieu rural ; le Numérique et la Modernisation des territoires ruraux ; les Intercommunalités XXL ; Ecoles ; « Services publics : quelles actions ? » ; Couverture réseau ; Numérique pour tous ; La solution pour revitaliser l'espace rural ; Le Monde rural : terre de bénévolat et de générosité ; On peut vivre heureux à la campagne ; Habiter la ruralité au XXIème siècle ; Le Développement par la culture et le tourisme, etc.

Ils ont participé aux Etats générEux :

Agences de l'eau / Caisse des dépôts / Bleu blanc zèbre / Enedis / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) / Groupe La Poste / Orange / Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)/ Gîtes ruraux de France / des députés / des sénateurs / des préfets / Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) / Foyers ruraux / Chambres de Commerces et d'Industries / Caisses d'Allocations Familiales (CAF) / des Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) / Wimoov / Le Réseau National des Missions Emploi / Civiscol / des entreprises / des artisans / des agriculteurs / de nombreuses associations / Chambres d'agriculture / Chambres des métiers et de l'artisanat/ Génération mouvements / Fédération des foyers ruraux / Préfectures / Sous-Préfectures / Conseils Départementaux/ Conseils régionaux / Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales / Agence régionale Environnement / Ministère de l'Education nationale / Professeurs des écoles / avocats / Fédération des œuvres laïques / Association de services à Domicile en Milieu Rural (ADMR) / Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) / Francas / PEP / Mouvements d'éducation populaire / Communes forestières / Familles rurales / Fondation du patrimoine / Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) / Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) / Gendarmerie / des écrivains / des comédiens / des juristes / des médecins / des internes / des professionnels de santé...

Et...

De très nombreux maires, adjoints, conseillers municipaux, départementaux, régionaux et citoyens engagés dans les mouvements associatifs et économiques.

Des grands témoins et invités

- Madame Estelle Grelier, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, chargée des Collectivités ;
- Pierre Bonte, journaliste et chroniqueur
- Bernard Lacour (FDSEA) ;
- Joelle Martinaux, présidente de l'UNCCAS ;
- Bernard Petit, président des Foyers ruraux ;
- Alexandre Jardin, écrivain ;
- Les opérateurs de téléphonie ;
- Alain Bressy, juge honoraire ;
- Etc.

Des médias au rendez-vous

France 3, France Bleu, toute la Presse quotidienne régionale, France Inter, la Lettre du réseau rural, La Gazette des communes, Innovapresse, News press, Le Courrier des maires, Aef, Acteurs publics, Agri-info, Deutschlandfunk, Généraliste, L'humanité, Ajda – dalloz, Public sénat, Acteurs publics, Politizr...

Ça s'est passé partout en France

2016

- Ain : 15 octobre
- Allier : 30 novembre
- Alpes-Maritimes : 10 décembre
- Cantal : 15 octobre
- Cher : 17 septembre
- Corse : 5 novembre
- Dordogne : 1 octobre
- Eure : 27 octobre
- Haute-Loire : 24 octobre
- Haute-Marne : 5 novembre
- Haute-Saône : 9 novembre et 30 juin 2017
- Ille-et-Vilaine : 9 septembre
- Indre-et-Loire : 14 septembre
- Indre : 28 octobre
- Loire : 9 décembre
- Loiret : 7 décembre
- Lot : 22 octobre
- Lot-et-Garonne : 5 novembre
- Moselle : 26 novembre
- Rhône : 16 décembre
- Saône-et-Loire : 15 octobre
- Sarthe : 10 décembre
- Seine-et-Marne : 6 décembre
- Seine-Maritime : 26 novembre
- Vosges : 28 février
- Yonne : 26 novembre

2017

- Corrèze : 4 mars
- Corse : le 24 mars
- Essonne : 24 février
- Gers : 12 mars
- Hautes-Alpes : 4 mars

Conclusions provisoires offertes aux débats

Les retours sont nombreux et riches d'enseignements.

Si beaucoup d'expressions dénoncent des situations, on peut y déceler en négatif (au sens photographique du terme) des propositions fortes.

Il ressort deux thèmes fédérateurs :

Un droit à agir et à se développer

- Cela comprend toutes les mesures pour renforcer la commune, son rôle singulier et de base dans notre démocratie, mais aussi sa capacité d'actrice au sein d'ensembles plus grands (EPCI, Pays, PETR, Scot...).
- Cela contient bien sûr tout ce qui constitue le cadre d'actions du maire et des élus, aujourd'hui fortement remis en cause ou contraignant. Les propositions sont nombreuses.

Une ruralité active, dynamique et optimiste

- La conviction que le mode de vie rural a la capacité d'attirer de nouvelles populations et de satisfaire aux exigences d'un mode de vie ambitieux et porteur d'espoir.

Avertissement :

Les propositions retenues dans ce document sont le fruit de la recherche d'un consensus, approuvées par une majorité d'associations départementales de maires ruraux. Si certaines propositions ont déjà trouvé une réponse, elles sont à développer. Si toutes les mesures proposées ne sont pas partagées ou réalistes, elles expriment un avis symptomatique et révélateur d'un besoin ou d'une situation.

SOMMAIRE

Pourquoi cette démarche ?	5
Au coeur du sujet, l'identité rurale, une société nouvelle.	5
Ça s'est passé partout en France	8
Aménagement du territoire – pour une égalité réelle	11
Réforme territoriale	11
Territoires ruraux	11
Forêt	12
Intercommunalité	13
Education – garder les écoles dans nos villages	14
Emploi – favoriser le développement économique	16
Agriculture	16
Commerce et artisanat	16
Apprentissage	16
Economie locale	17
Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME)	18
Finances locales – halte aux baisses de ressources	19
Démocratie locale – faire confiance aux élus ruraux	20
Habitat – encourager la transmission et la rénovation	21
Environnement – préserver nos paysages	22
Ecologie	22
Urbanisme	22
Mobilité – désenclaver les territoires ruraux	23
Numérique – couvrir l'ensemble du territoire	24
Santé – lutter contre la désertification médicale	25
Futurs médecins	25
Numérique	25
Praticiens	25
Structures	27
Services publics – maintenir des services de proximité	28
Tourisme & attractivité – faire découvrir la ruralité	29
Vie associative – pour des territoires vivants	30
Associations	30
Culture	30
Sport	30

Réforme territoriale

1. **Arrêter la métropolisation** qui aspire toutes les énergies.
2. **Abroger les lois MAPTAM et NOTRe**, lois de vassalisation des collectivités.
3. **Renforcer la présence de l'Etat dans les départements** par l'affectation obligatoire de quota de fonctionnaires de la haute administration centrale dans les départements.
4. **Retrouver un dessein d'aménagement du territoire reposant sur la présence des services publics et des services d'intérêt général.**
5. Afficher clairement une **volonté politique d'équilibre du territoire** par une sincère reconnaissance des territoires ruraux.
6. **Assurer la pérennité** de la présence dans la durée d'un Préfet, Sous-préfet sur le territoire pour au minimum 3 ans.
7. **Introduire une diversité socioprofessionnelle** au sein des assemblées départementales, régionales.
8. **Mieux considérer les avis et recommandations des CESER.**
9. **Les schémas territoriaux doivent être inspirés par les collectivités** et non imposés par le haut

Territoires ruraux

10. Constitutionnaliser la notion de territoire

Réviser la Constitution en vue d'intégrer l'enjeu de l'espace

L'article 2 de notre texte commun est identifié comme une évidence : la République a pour principe « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. ». Aucune référence aux espaces, à ses « territoires ». C'est cette exigence-là que portent les Maires ruraux en proposant la révision de ce texte « **pour que la prise en compte de l'espace, de la superficie, soit une réalité contraignante**, au même titre que l'égalité entre les citoyens, dans les textes de loi et tout simplement dans la réflexion collective que nous devons avoir sur l'avenir de notre pays. »

11. En finir avec les normes « ruralicides ».

Alléger et simplifier les normes qui plombent l'action des communes. Arrêter l'empilement des lois et règlements. Ne pas surajouter des normes françaises aux normes européennes et s'assurer de leur application en fonction des données locales. Lutter contre les normes excessives qui peuvent briser l'élan entrepreneurial.

12. Renforcer le Ministère de la ruralité, doté d'une administration réellement capable d'agir.

13. Créer un référent Ruralité dans tous les ministères.

14. Enrichir le dialogue ville-campagne.

15. Adapter les infrastructures routières de liaison avec les métropoles.

16. Garder le lien avec le monde rural dans un contexte de régionalisation de l'organisation des chambres consulaires.

Forêt

17. Défendre le régime forestier, son financement et sa mise en œuvre par un opérateur unique : l'Office National des Forêts.

- Laisser libre le choix du transfert de la compétence communale « forêt » aux communautés de communes ;
- Envisager le regroupement de la forêt communale avec prudence et sur la base du volontariat ;
- Préserver les pratiques sociales (affouage, chasse, ramassage des champignons, randonnées pédestres et équestres,...) ;
- Rémunérer les services rendus par la forêt, les aménités (séquestration du carbone, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau...) ;
- Améliorer le foncier forestier privé morcelé par des actions restructurantes permettant une mobilisation des bois ;
- Préserver le tissu d'entreprises de la première et seconde transformation du bois ;
- Développer la commercialisation de produits bois et les contrats d'approvisionnement de bois façonné pour favoriser la transformation du bois sur les territoires ;
- Inciter les équipes de maîtrise d'œuvre à une variante bois pour le chauffage et la construction/rénovation de bâtiment public.

Intercommunalité

- 18. Maintenir la commune comme fondement du creuset républicain.**
Freiner la course aux collectivités XXL coûteuses et antidémocratiques. L'intercommunalité doit rester un outil au service des communes (et non les remplacer) et les compétences doivent devenir des compétences optionnelles. Conserver le lien de proximité avec les habitants.

- 19. Exiger un arrêt total de toutes les réformes susceptibles de mettre en péril l'avenir de la structure communale,** aussi petite soit-elle. Il appartient à la commune et à elle seule, de décider des actes majeurs qui la concernent, comme son évolution et ses éventuels changements de périmètre.

- 20. Revoir la représentation actuelle de l'intercommunalité.** Une commune, une voix. Le président devrait être un coordonnateur de projets et les services apporter des conseils pour les projets. Le Code Général des Collectivités Territoriales devrait être revu pour établir une coopération intercommunale au sens strict.

- 21. Rendre facultatif le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à l'intercommunalité,** afin de ne pas pénaliser les avantages tarifaires dans certaines communes qui en font un critère d'attractivité.

- 22. Établir un référentiel** de la sobriété de la gestion communale, quand la gestion communale coûte moins cher que lorsqu'il y a mutualisation (enfance, TAPS , eau, ordures ménagères, etc.).

- 23. Rendre possible l'expérimentation des transferts de compétences.**

Education – garder les écoles dans nos villages

24. Réaffirmer l'impératif d'égal accès de tous les élèves à l'Education et promouvoir un maillage scolaire équilibré partout sur le territoire.

Contester la logique consistant à concentrer systématiquement l'offre scolaire dans les pôles urbains (rapprochement des classes de CM1/CM2 avec le collège, fermeture d'écoles rurales...). Dédoubler les classes en sureffectif en ville pour renforcer les effectifs en campagne (au lieu de faire l'inverse – la distance entre A et B est identique à la distance de B à A).

25. S'opposer rigoureusement aux fermetures d'écoles rurales qui seraient guidées par d'autres intérêts que l'amélioration de l'accès à l'Education.

26. Rendre visibles les critères de fixation des effectifs d'enfants par classe et tenir compte de la spécificité du territoire.

27. Revoir la réforme des rythmes scolaires et assurer la pérennité des aides de l'Etat.

Rationaliser les activités péri-éducatives. Financer de manière différenciée chaque activité proposée. Afin de mieux soutenir les associations œuvrant au titre des activités périscolaires, obtenir de la CAF des délais de versement de subventions plus rapides.

28. Demander une réelle stabilité, dans le temps, des engagements de l'Education nationale en matière de carte scolaire.

29. Respecter la Charte des Services Publics et le délai de 2 ans avant d'appliquer les décisions de fermeture – si elles sont toujours justifiées.

30. Sécuriser un certain nombre d'emplois d'enseignants, en diminuant les inégalités entre les territoires et en réduisant la concurrence avec l'école privée.

31. Réformer le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Elargir ses missions à l'aménagement scolaire du territoire.

32. Introduire l'obligation de recueil d'un avis conforme de toutes les parties concernées, en particulier celui du conseil municipal, du conseil syndical (SIVOS) et du conseil d'école dont dépend l'école, lorsqu'il est question de fermeture. L'organisation de l'offre scolaire doit être décidée à partir du niveau local le plus fin.

33. Mieux organiser l'accueil des enfants en situation de handicap dans toutes les écoles rurales, pour que les discriminations cessent.

34. Doter de manière satisfaisante un pôle départemental d'enseignants remplaçants pour lutter contre l'absentéisme des professeurs dans les collèges.

Emploi – favoriser le développement économique

Agriculture

- 35. Accorder et verser rapidement des aides d'urgence aux agriculteurs.**
- 36. Développer l'agriculture nourricière**, établir un plan d'approvisionnement local.
- 37. Remettre des quotas de production avec des prix garantis pour conserver une agriculture de proximité.**
- 38. Expérimenter sur les territoires ruraux des législations assouplies** pour les entreprises agricoles. Il faudrait assouplir, adapter la législation à la ruralité, au terrain, aux spécificités locales.

Commerce et artisanat

- 39. Sauver le commerce de proximité et impliquer dans le sujet la grande distribution et l'industrie agroalimentaire.**
- 40. Créer un fonds d'indemnisation des absences des indépendants** permettant de pallier les absences (accidents du travail, maladies professionnelles) des gérants de petites entreprises (professions libérales, artisans, commerçants, etc.) et de leurs conjoint(e)s collaborateurs, les assurances ne prenant pas en charge cette prestation.
- 41. Réformer le régime social des indépendants (RSI)** afin d'aboutir à un système plus simple et plus juste.
- 42. Revaloriser le travail des artisans** qui tissent l'activité dans les territoires ruraux. Exonérer de CFE, le temps d'inexploitation, un artisan possédant un ancien local professionnel non utilisé dont le statut est en SCI familiale.
- 43. Modifier les règles d'appel d'offre afin de favoriser les artisans locaux** et assouplir et simplifier les procédures et les normes pour faciliter leur installation et répondre aux appels d'offres et consultations.

Apprentissage

- 44. Relancer l'apprentissage** en minorant les clauses obligatoires d'insertion des entreprises ayant des apprentis.
- 45. Favoriser l'employabilité et l'insertion rapide des jeunes**, en modifiant les référentiels emplois des métiers, pour permettre l'intégration au cursus des formations professionnelles, les CACES, échafaudage, électricité, machine tournante, etc.

46. Implanter dans nos territoires des pôles universitaires, centres hospitaliers et autres centres de formation à des fins d'équilibre. Plutôt que de faire venir des jeunes de la campagne en ville dans le cadre de leur formation, il est moins coûteux de déplacer un formateur à la campagne.

Economie locale

47. Soutenir toutes les initiatives de création et d'adaptation de l'emploi en milieu rural par des exonérations de charges.

48. Instaurer des zones franches dans les zones rurales en décroissance.

49. Soutenir les derniers commerces (bar/restaurant) par l'exonération des taxes SACEM.

50. Pouvoir garantir l'emprunt immobilier des derniers commerces. S'affranchir de la frilosité des banques en leurs imposant d'assumer leur fonction.

51. Favoriser le développement du télétravail et du coworking.

52. Soutenir et encourager les initiatives locales. Lorsque les habitants sollicitent les maires pour des projets, mobiliser les compétences locales des acteurs pour développer leurs initiatives.

53. Aider les investissements des communes pour l'économie locale.

54. Définir un système s'appuyant sur un zonage proche du dispositif ZRR qui intégrerait des mesures d'allègement de charges, de normes, d'aides au mobilier d'entreprise tel que pouvaient l'être les usines relais, d'exonération fiscale à l'installation, d'aides financières aux territoires ruraux, etc.

55. Développer les « circuits-courts ».

Soutenir la création d'une chaîne de production animale, céréalière et maraîchère.

Encourager les ventes à la ferme, les marchés bios, pour répondre aux attentes de « bien se nourrir », de consommer des produits à la composition, lieu et techniques de production connus.

56. Construire de nouveaux circuits commerciaux en incitant différents acteurs (moulins, abattoirs, laiteries, filières de production, unités de transformation, céréaliers, éleveurs) à travailler ensemble.

57. Soutenir la « silver economy », filière des services aux personnes âgées.

Le vieillissement de la population constitue un vecteur d'emploi important en matière de service.

Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME)

58. Encourager l'implantation de PME dans les villages.

Renforcer l'appui (conseils gratuits) à la création et à l'installation des petites entreprises par une meilleure coordination des chambres consulaires, du Conseil Régional et de l'Etat.

59. Sécuriser le parcours des entrepreneurs par une stabilité réglementaire et fiscale.

60. simplifier drastiquement toutes les démarches administratives des petites entreprises, raccourcir les délais de réponses des administrations aux questions posées par les acteurs économiques.

61. Laisser libre et volontaire la possibilité d'affecter les ressources IFR production énergétique entièrement aux communes qui portent les projets et en ont les désagréments, et non systématiquement aux intercommunalités.

Finances locales – *halte aux baisses de ressources*

- 62. Réformer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pour la rendre plus équitable, et garantir qu'elle augmentera progressivement.
- 63. En finir avec la discrimination des dotations par habitants** contraire aux principes républicains, qui cantonne la ruralité dans le sous-équipement et le sous-développement.
- 64. Signer un contrat financier pluriannuel avec l'Etat.**
Interdire à l'Etat tout transfert de compétences sans transfert de ressources.
- 65. Réformer la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** pour qu'elle soit, non plus une bouée de sauvetage, mais un réel plan d'investissement .
- 66. Rediriger les aides,** les subventions vers la commune et non systématiquement vers l'intercommunalité.
- 67. Réformer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).**
Rétablir l'éligibilité à la DETR de la charge d'entretien de la voirie communale.
Pérenniser la DETR et le FSIL au niveau actuel et en permettre l'accès aux syndicats scolaires.
Attribuer la DETR en fonction de la faiblesse du potentiel fiscal.
- 68. Instaurer une dotation minimale de solidarité** pour les communes pauvres et sans ressources.
- 69. Obtenir une aide différenciée selon la capacité financière de la commune pour la restauration patrimoine classé ou inscrit.**
- 70. Rendre obligatoire une participation financière des fédérations sportives** dans le cadre des obligations de mise aux normes (agrandissement des terrains, changement de barrières de sécurité...).

- 71. Définir le statut de l'élu dans la Constitution.** Le maire porte la voix du peuple, c'est la base de la démocratie. L'Etat doit cesser de priver les communes de leurs droits élémentaires.
- 72.** Donner aux collectivités locales la **capacité d'expérimentation** dans tous les domaines de compétences.
- 73. Modifier le mode de désignation des délégués aux communautés de communes** pour qu'il relève uniquement de la compétence des conseils municipaux.
- 74. Repenser un statut de l'élu en vue de mettre un terme à la disparité entre les élus communaux ruraux** et les autres catégories d'élus (conseillers départementaux et régionaux). Mettre un terme à la volonté de priver la commune et les élus de leurs droits les plus élémentaires comme la représentativité dans les structures intercommunales.
- 75. Après la fin du cumul des mandats, mettre fin aux cumuls des indemnités.**
- 76. Conforter les élus communaux dans leur rôle d'élus de proximité,** garants du lien social en maintenant des services communaux adaptés, permettant de répondre aux besoins et au maintien d'une population nécessaire à l'existence de nos territoires ruraux et qui souhaite pouvoir continuer à y vivre.
- 77. Harmoniser les statuts public et privé** pour les élus après la fin d'un mandat non renouvelé.
- 78. Assurer une présence obligatoire d'un représentant** d'une association de maires ruraux dans les instances départementales et régionales comme par exemple les CTAP (conférence territoriale de l'action publique) ou les ARS Agences Régionales de Santé.
- 79. Signer un pacte avec l'Etat.**
Reconnaître l'engagement des maires ruraux qui se dévouent pour servir leurs concitoyens.
Former les élus ruraux de manière adaptée aux réalités locales.
Obliger les élus à rendre des comptes sur leur mandat.
Convier systématiquement les parlementaires aux réunions locales pour qu'ils se familiarisent avec réalités locales.
Réunir les maires en difficulté avec les interlocuteurs susceptibles de les aider.
- 80. Décision publique :** respecter la démocratie qui donne mandat aux élus et non aux fonctionnaires, ces derniers ne devant avoir qu'une voix consultative et non délibérative dans toutes les commissions.

81. Répartir les subventions d'aide à la rénovation selon la taille des collectivités.

82. Résoudre le manque de logements sociaux. En zone rurale, inciter les bailleurs sociaux à réhabiliter en priorité avant de penser au neuf.

83. Faciliter la transmission de biens.

Faciliter fiscalement la transmission et proposer une neutralisation de la taxe de partage de 2,5 % sur 10 ans dans le cas de la création de titre de propriété pour favoriser la fin des régimes d'indivision.

Diffuser un guide méthodologique aux maires pour sortir des situations d'indivision préjudiciables à la transmission, nécessaire à la survie du monde rural.

84. Aider les communes à réhabiliter le bâti ancien. Mise en valeur, adaptation aux normes grâce à de nouveaux matériaux, redécouverte de techniques anciennes...

85. Autoriser la défiscalisation sur les logements (dispositif PINEL) pour les territoires ruraux.

86. Assouplir la rénovation du bâti ancien dans les hameaux/villages ainsi que le changement de destination.

87. Veiller à un équilibre de la construction de logements sociaux neufs sur l'ensemble du territoire.

88. Revoir la politique et l'engagement financier de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) en faveur de la revitalisation des centres bourgs comparables aux financements de la politique de la ville.

89. Pérenniser une décote d'impôts pour les aménagements d'adaptabilité sanitaires, d'isolation, de chauffage en milieu rural, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées notamment.

Ecologie

90. Favoriser la transition énergétique, pourvoyeuse d'emplois.

91. Subventionner la préservation du patrimoine « vert ». La campagne offre des paysages recherchés par le tourisme, pourtant les aides servent surtout au financement de travaux dans les centres bourgs et villes. Il faudrait financer l'entretien des sites herbagers, des entrées de villages arborées. Une aide aux particuliers et commerçants est aussi à développer.

92. Insérer dans tous les appels d'offres une clause environnementale.

93. Trouver des alternatives face à l'incompatibilité entre loups et pastoralisme.

Apporter une réponse pragmatique à l'augmentation des attaques de loups et à l'exaspération légitime des éleveurs :

- Obtenir un droit pour les éleveurs de défendre leur troupeau ;
- Réguler effectivement la présence du loup au sein de parcs prévus à cet effet ;
- Faire intégralement prendre en charge par l'Etat des cabanes pastorales spécifiques dédiées à la protection des troupeaux ;
- Déplacer l'autorité régionale qui a la mission interrégionale du dossier dans la région supportant le plus de la prédation.

Urbanisme

94. Sauver le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Adapter les SCOT et les PLU à un périmètre logique et non artificiellement imposé. Non au PLU intercommunal obligatoire.

95. Assouplir les règles d'urbanisme pour faciliter un développement durable.

96. Faire participer la population aux projets architecturaux au travers d'ateliers créatifs d'habitants.

Mobilité – désenclaver les territoires ruraux

97. **Densifier l'offre de transports** en commun et transports scolaires en milieu rural.
98. **Avoir une mobilité pratique et efficace pour les jeunes et les anciens.**
Verser des aides à la mobilité pour désenclaver les personnes isolées.
Demander à la SNCF de mieux considérer les territoires ruraux en arrêtant de supprimer les trains et les arrêts dans les gares, en maintenant une présence humaine dans les gares. Inciter les conseils régionaux à redéployer un maillage ferroviaire adapté aux territoires ruraux.
99. **Rénover et développer les réseaux routiers & ferroviaires.**
C'est la condition au développement économique rural.
100. **Créer des plateformes de mobilité.**
101. **Soutenir les initiatives solidaires en matière de transports** : covoiturage, « petits » transports collectifs, associations proposant la location de moyens de transports, garages associatifs, auto-écoles associatives, etc.
102. **Demander la généralisation du transport scolaire gratuit** afin de ne plus pénaliser les parents de maternelles et primaires en milieu rural.
103. **Développer les liaisons douces.**
104. **Développer un modèle économique du transport à la demande** en fonction de la spécificité du territoire.

105. Généraliser le très haut débit sur l'ensemble du territoire national.

Améliorer le débit internet pour répondre aux besoins des entrepreneurs. Augmenter la mobilité numérique en développant l'usage de la fibre optique dans tous les domaines (télétravail, télémédecine, vidéo-surveillance, dématérialisation, etc.).

Garantir un accès à l'internet de qualité aux territoires les plus enclavés d'ici 2020, inviter des opérateurs alternatifs à la table des négociations pour le numérique dans les territoires ruraux.

106. Améliorer le réseau de téléphonie mobile.

107. Développer la Mairie numérique du futur.

108. Promouvoir des « cafés connectés du village ».

109. Réaliser un maillage communal d'espaces publics numériques localisés ou itinérants.

110. Mettre en place une formation aux enjeux du numérique, à distance, gratuite pour les élus. Développer les compétences informatiques des personnels de mairie.

111. Demander à l'Etat de mettre à disposition un « cloud » sécurisé gratuit pour chaque commune.

Futurs médecins

112. Réformer les études en médecine.

Revoir le contenu de la 1^{ère} année de médecine et le concours de médecine.

Mieux informer les futurs médecins de la demande et des besoins du monde rural.

Obliger les jeunes médecins généralistes à s'installer dans les zones rurales pendant le même nombre d'années que leurs études, en partie payées par les contribuables.

113. Valoriser les stages en milieu rural.

Mettre en place, dès la 3^{ème} année d'études de médecine, 4 stages obligatoires en médecine générale (hors hôpital), dont la moitié en zone rurale.

114. Aider au logement des étudiants en stage par une aide financière (Etat, EPCI ou commune ?) voire la mise à disposition d'un logement communal pendant la durée du stage.

115. Inciter les médecins généralistes à devenir maîtres de stage ou tuteurs agréés pour accueillir des étudiants en médecine, via un système de remplacement ou de décharge téléphonique spéciale sur le n°15 durant la formation.

Numérique

116. Développer la télémédecine en multipliant les équipements en territoire rural. Développer l'aide aux jeunes médecins de campagne à l'expertise, aux gardes, aux diagnostics médicaux, via la télémédecine.

117. Créer un outil numérique permettant à tout professionnel de santé de connaître les offres d'installation partout en France.

Praticiens

118. Créer le statut de médecin territorial.

Un médecin généraliste au sein de la fonction publique territoriale pourrait bénéficier d'une certaine mobilité et d'une possibilité d'évolution au sein de son métier. Cela pourrait permettre aussi de mieux répartir l'offre médicale sur notre territoire.

119. **Lutter contre l'isolement des médecins** en facilitant leur mise en réseau sur un territoire donné.
120. **Donner un statut au visiteur médical** dont l'intervention auprès des personnes âgées à domicile ou dans les EPHAD est très utile.
121. **Définir un numéris clausus géographique pour les médecins** (comme actuellement pour les pharmacies) pour assurer un égal accès au soin dans l'ensemble du territoire.
Déconventionner les médecins qui s'installent dans les zones trop pourvues.
122. **Permettre au médecin de n'exercer que son métier** par la mise à disposition de secrétariats en commun.
123. **Revaloriser le métier de médecin généraliste.**
124. **Aider à la mobilité des praticiens « itinérants »**, par exemple un dentiste qui se partage entre deux maisons de santé.
125. **Faciliter le dialogue entre professionnels de santé et élus locaux** pour anticiper les besoins et faire des propositions d'installation aux candidats.
Mieux faire connaître la profession des sages-femmes, notamment les nouvelles compétences qui sont les leurs en termes de suivi gynécologique, de suivi des grossesses et de prescription.
126. **Etendre les prérogatives des professionnels de santé non-médecins.** (infirmières, pharmaciens, sages-femmes, etc.) Revoir le cadre d'intervention des professionnels de santé ou auxiliaires de vie après des années d'expérience professionnelle et de formation.

Structures

- 127. Continuer de créer des maisons médicales et des maisons de santé.**
Elles doivent devenir la structure de référence pour l'offre de soins en milieu rural, à condition de développer le dialogue entre les professionnels de santé et les élus.
Réunir, en un même lieu, le transport à la demande et le service de soins à domicile, pour les personnes en hospitalisation à domicile (HAD).
- 128. Faciliter l'installation de médecins salariés dans les établissements de proximité, associations ou services.**
Assouplir les normes de création de ces structures et réduire les délais d'instruction.
Les exonérer de taxe d'aménagement.
Leur adjoindre un local suffisamment spacieux.
- 129. Faire des Associations de Maires Ruraux (AMR) le lieu-lien de rassemblement des différents acteurs de la santé.** Les AMR pourraient être à l'initiative de groupes de travail.
- 130. Accompagner la création des Maisons d'Accueil Rurales pour les Personnes Agées (MARPA).**
- 131. Encourager la naissance de projets de territoire** communs à tous les acteurs publics de la santé, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire, notamment en zone de montagne.
- 132. Assouplir le fonctionnement des maisons d'assistants maternels (MAM)** en milieu rural, en autorisant le remplacement d'absences ponctuelles.

Services publics – maintenir des services de proximité

133. **Rétablir** la mairie du domicile du demandeur comme lieu de demande et de retrait de la **Carte Nationale d'Identité**.
134. **Redéfinir le rôle de la mairie** qui peut faire office de « Maison de services publics ». Faire des mairies des guichets locaux de proximité (antennes des caisses sociales ou des départements).
135. **Etablir des conventions locales avec La Poste** afin de confier de nouvelles missions de proximité aux facteurs.
136. **Associer les communes à l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public**, pour qu'il prenne vraiment en compte les habitants les plus éloignés du service public.
137. **Renforcer les capacités d'accueil des EPHAD en milieu rural**.
138. **Ancrer dans la durée les partenariats** (exemple : les maisons de services au public- MSAP) qui doivent être faits avec le concours des élus.

- 139. Favoriser le développement touristique des territoires ruraux,** de l'hébergement (gîtes ruraux, Airbnb, chambres d'hôtes) jusqu'à l'animation touristique (classes vertes, mise en valeur du « petit patrimoine », œnotourisme, etc.). Renforcer les liens entre acteurs du tourisme et de l'économie. Assouplir les normes y compris pour la petite hôtellerie rurale.
- 140. Faire émerger l'idée d'une identité de village.**
Après Les Plus Beaux Villages de France, les Villages de caractères, les Villages fleuris, les Villages étoilés, créer le Village « refuge ».
Militer pour la valorisation des produits, des manières d'être local, qui peuvent aider à l'adhésion des populations locales.
Attirer les jeunes publics urbains par des activités leurs faisant découvrir nos savoir-faire.
- 141. Former les élus ruraux à l'élaboration d'un plan de communication.**
Diffuser une image positive des territoires ruraux.

Associations

142. **Faire évoluer le statut du bénévole.** Valoriser effectivement le temps du bénévolat via une mise en avant des compétences acquises.
143. **Soutenir les associations** qui apportent des solutions (comme le portage des repas) pour les personnes fragilisées ou en situation de rupture.
144. **Démultiplier** les lieux d'affichage dans les communes pour informer les habitants de l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

Culture

145. **Promouvoir la culture** au travers des coopérations entre communes voisines (l'intercommunalité, censée la porter dans le milieu rural, est parfois trop éloignée).
146. **Créer des ateliers d'artistes**, théâtre ou cinéma en milieu rural, expositions, concerts, conférences, etc.
147. **Soutenir l'action des associations culturelles en milieu rural**

Sport

148. **Organiser un parrainage obligatoire des grands clubs sportifs fortunés vers les petits clubs et associations sportives rurales.**
149. **Soutenir le développement des activités sportives** par la mutualisation d'éducateurs sportifs et d'équipements sportifs mobiles au sein d'une intercommunalité ou entre communes voisines.
150. **Alléger les normes sportives en milieu rural**, en collaboration avec les fédérations sportives.



Association des Maires Ruraux de France
52, avenue Foch - 69006 Lyon
04 37 43 39 80 - amrf@amrf.fr - www.amrf.fr - Twitter : @Maire_Ruraux & FB : mairesruraux